

**NOMENCLATURE : 1-1**

**DECISION RELATIVE A L'ACHAT D'UNE PRESTATION D'AUDIT  
DE SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION**

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la communauté  
d'agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25  
mai 2020, décidant l'application des dispositions de l'article  
L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant  
délégations à des adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique et en particulier l'article  
R2122-8

Considérant la nécessité d'effectuer un audit de sécurité du  
système d'information de la Ville afin de connaître les  
améliorations qu'il y aurait lieu d'apporter pour assurer un  
maximum de sécurité au système, face à d'éventuelles  
cyberattaques, de plus en plus fréquentes

Considérant le sourcing réalisé auprès des sociétés Netease,  
Aramys et By The Way

**Décision n° 2023 - 279**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230804-DEC\_2023\_279-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2023

Vu la proposition de la société ARAMYS répondant au besoin  
dûment recensé

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'autoriser l'achat de la prestation d'audit de Sécurité du Système d'Information  
avec la société ARAMYS dont le siège social est au 5 rue Voltaire – 62300 LENS

**ARTICLE 2** : Le montant des prestations s'élève à 15 900,00 € HT

**ARTICLE 3** : Les prestations seront exécutées à partir de la date indiquée dans le bon de  
commande

**ARTICLE 4** : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

**ARTICLE 5** : Le Directeur Général Adjoint des services en charge de la Vie de la Cité, de l'accès  
aux services Publics et Ressources Internes de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont  
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision,  
qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr)  
(Rubrique Actes Administratifs)

Fait à LENS, le 04/08/2023



Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,  
Pierre MAZURE

